

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1282

présenté par
M. Hammadi, Mme Chapdelaine, M. Bies et Mme Corre

ARTICLE 43

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« postérieurement à l'adoption de ces textes »,

les mots :

« après leur promulgation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.